

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mai 2017

L'an Deux Mil dix-sept et le douze mai à dix -neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GRANGE Madeleine, Maire.

Présents: Mmes GAMOND, LIOTIER, M. GIRAUD, adjoints

Mmes BRUN, SOULAS, Mrs BOISSELY, CHAIZE, CHARREL, CREPIAT, ESCOMEL, LIOGIER et SOUCHON. Excusé et représenté: / BILLARD pouvoir à Mme GRANGE Mme CHARBONNIER pouvoir à M. SOUCHON

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 07/04/2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

INDEMNITES DE FONCTION MAIRE ET ADJOINT

Les montants maxima bruts mensuels des indemnités des élus ont été revalorisés au 01/02/2017 dans le cadre de « l'indice brut de la fonction publique ».La délibération prévoit que l'actualisation s'opèrera rétroactivement au 01/01/2017 et que ces indemnités sont fixées en fonction de l'indice brut terminal de la Fonction Publique".

Vote Unanime

Demandes de transferts des biens de sections de LE CHAMP, COURENC, ARZILHAC, BEAUX, ARNOUX, RANCHE, BOISLONG, GORSE et MALATAVERNE à la Commune, modification de la précédente délibération :

Suite aux paiements des taxes foncières de ces sections depuis 2013 (soit quatre ans), des demandes vont être adressées au préfet pour transférer ces biens dans le domaine privé de la Commune

Demande de subvention à la région Auvergne-Rhône -Alpes (ARA) pour le revêtement synthétique et le pare ballon du multisport

Pose d'un revêtement synthétique et d'un pare ballon pour le multisport pour un montant de travaux de 9710.20 € HT, sollicitation d'une subvention à la région Auvergne-Rhône -Alpes.

Vote unanime

Modification des statuts du syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire

L'évolution de ces statuts consiste en une proposition d'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie (électricité ou gaz naturel). Madame le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur les statuts adoptés par le Comité Syndical du SDE43 et sur son annexe 1 qui détaille la liste des adhérents sur chacune des compétences exercées par le SDE43 et qui reprend la composition des 18 Secteurs Intercommunaux d'Énergie que compte le Syndicat.

Vote unanime

Choix du maître d'œuvre pour le projet d'extension du réseau d'adduction d'eau potable pour le village du Bouchet depuis Arzilhac

La proposition d'honoraires de maitrises d'œuvre la plus intéressante qui résulte de la consultation de plusieurs cabinets d'études est celle du cabinet FBi-ie pour un montant forfaitaire de 2 500.00 € HT. Cette mission comprend la rédaction des servitudes de passage.

Vote unanime

Renouvèlement de la ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie arrivant à échéance, il est proposé au conseil municipal de contracter une nouvelle ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne, qui a fait la meilleure proposition pour un montant de 100 000 € aux conditions de taux fixées à la date de signature du contrat, soit à taux fixe de 1,09%, frais de dossier 0,15% et commission de non-utilisation 0,20%.

Vote Unanime

Vente de terrain Arzilhac

Approuve la vente du lot n°A d'une superficie de 946 m², à Mme Catherine GUILHERMET, domiciliée, rue du Pêcher, quartier Saignecroze 43200 Yssingeaux, au prix de 25 € le m², soit 23 650 €,

Autorise le Maire à signer le compromis de vente, l'acte de vente et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour la vente de ce lot.

Vote unanime

Projet d'aménagement de la traversée de Malataverne

Pour l'aménagement de la traversée de Malataverne il est nécessaire de confier la maîtrise d'œuvre à un cabinet d'architecte chargé d'établir un dossier de consultation des entreprises.

Vote unanime

Questions diverses

- -point sur le projet de la traversée de Malataverne prochaine réunion le 16 mai 2017
- -inauguration terrain multisport et salle polyvalente vendredi 30 juin à 18h00

Plus rien n'étant à délibérer la séance est close à 20h45.